

Mise en œuvre du Protocole d'Occupation du Patrimoine Social (POPS) - Convention d'études

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 12 novembre 1990, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre d'un POPS à Besançon, retenue comme site pilote. La Ville en assure la maîtrise d'ouvrage et l'animation.

Il convient de rappeler que le POPS est une démarche basée sur le partenariat visant à instaurer une politique de peuplement et à régler les problèmes de dysfonctionnement dans les quartiers sociaux.

Il a pour objectifs de contribuer à assurer :

- l'accueil, notamment des personnes défavorisées dans le parc social,
- la qualité de vie dans les quartiers,
- la mobilité des familles dans le parc.

Les objectifs seront mis en œuvre par le Comité de Pilotage, déjà constitué et ainsi composé : la Ville, l'État et ses services (DDE, DDASS), le Département du Doubs, les 4 organismes logeurs, les collecteurs 1 % (CL, CCI, CRL), le CCAS, le Centre d'Amélioration du Logement, la CAF, l'Association Départementale d'Aide au Logement (ADAL), l'ADIL, l'Association de Coordination et de Développement de l'Action Sociale dans le Doubs (ACDASD).

La démarche retenue par le Comité de Pilotage consiste à :

- effectuer un recensement de la demande,
- établir un diagnostic de l'ensemble du parc social,
- mettre au point des scénarii d'occupation,
- signer des conventions d'objectifs avec les différents partenaires.

Une étude s'avérant nécessaire, il a été décidé d'en confier la réalisation à un bureau d'études compétent.

Aussi, la démarche décrite ci-dessus a été soumise à 8 bureaux d'études préconisés par l'ensemble des partenaires.

Lors de sa réunion du 10 janvier à laquelle a participé Mme le Secrétaire Général de la Préfecture, et présidée par M. TISSOT, Adjoint au Logement, le Comité de Pilotage a étudié les 6 propositions reçues.

Il a retenu celle présentée en association par les bureaux ACADIE de Paris et ACEIF de Dole.

Le coût de l'étude s'élève à 343 700 F TTC. Il sera pris en charge pour moitié par l'État et le solde par l'ensemble des autres partenaires.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville, maître d'ouvrage et le bureau d'études retenu.

Mme FOLSCHWEILLER : Mercredi à la Commission Logement, on nous a donc présenté cette proposition de travail du bureau d'études qui a été retenue par le comité de pilotage. Cette proposition de travail comporte deux parties : une étude diagnostic d'une part et une animation de groupes de travail d'autre part. J'ai demandé à avoir la proposition écrite du bureau d'études et elle confirme bien les inquiétudes dont j'ai fait part à la commission.

Sur la première partie, je pense qu'il n'y a rien à dire. Je crois qu'il est tout à fait nécessaire de faire un état des lieux, une synthèse de la demande et de l'offre de logement social sur la ville et de parvenir à la mise en place d'un fichier commun de cette demande de logement social. Je pense qu'il est tout à fait intéressant d'étudier pourquoi il y a des exclus du logement et d'étudier le fonctionnement des quartiers et il est en effet plus facile que ce soit un intervenant extérieur qui fasse ce travail de synthèse entre les différents organismes HLM plutôt que la Ville qui peut avoir quelques difficultés à travailler avec les différents Offices HLM.

Quant à la deuxième partie, je ne suis pas d'accord pour voter son budget. Je pense que ce n'est pas à un bureau d'études quel qu'il soit de décider de la nécessité de mettre en place des groupes de travail qui sont déjà prévus par le bureau d'études au nombre de 4 et qui leur a donné des attributions. Je pense que ce n'est pas à un bureau d'études de décider «comment traiter la demande insatisfaite, de décider de la programmation de construction, de transformation ou de réhabilitation, etc.» et là je cite textuellement ce que le bureau d'études propose de faire. Je pense qu'on ne peut pas être juge et parti et que ce sont les élus avec l'aide des techniciens municipaux qui doivent être à même de réfléchir au sein des commissions pour trouver les solutions qui s'imposent à la suite de l'étude diagnostic. De plus, pour toutes ces études, qu'elles soient payées par l'État, la Ville ou le Département, c'est toujours le contribuable qui paie, donc elles coûtent cher.

Cette façon de déléguer un peu tout et n'importe quoi à des bureaux d'études me laisse penser que vous nous prenez, nous élus et techniciens, pas toujours pour des gens compétents. J'aimerais avoir votre avis là-dessus. Je souhaite, pour ma part, qu'on cesse de déléguer les choix politiques à des bureaux d'études.

Enfin, j'évoquais à la commission la possibilité de voir le bureau d'études en cours d'animation nous présenter l'obligation évidente de continuer, de faire des études complémentaires et je lis page 16 : «l'animation comprendrait des études ponctuelles complémentaires à la demande des groupes de travail qui, eux, sont animés par le bureau d'études». Je pense qu'il faut mettre une limite, donc je propose un amendement, tout à fait d'accord pour la première partie diagnostic, mais pas d'accord pour la deuxième partie, ce qui permettrait aussi de faire faire des économies aux contribuables.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je vais laisser le soin tout à l'heure à M. TISSOT de répondre mais vous me posez directement une question ; c'est vrai que je doute de la compétence universelle des élus que vous êtes, comme je doute aussi de mes propres compétences. Nous ne sommes pas à même, techniquement, de pouvoir répondre à toutes les questions qui se posent, mais il faut savoir ce que l'on veut. Les décisions politiques sont prises constamment par les élus, après étude, approche, soit par nos propres services et ils sont très largement compétents dans les différents domaines que nous leur confions, soit lorsque nécessité oblige et c'est le cas je crois ici, par des bureaux d'études qui, comme leur nom l'indique, étudient les choses, présentent des propositions.

Après le recensement, le diagnostic, etc. différentes hypothèses vous seront proposées et vous choisirez en toute connaissance de cause mais c'est le rôle des bureaux d'études que de vous donner les éléments pour décider.

Je sais que dès que l'on confie une étude à un bureau spécialisé, on peut s'élever contre les conditions dans lesquelles elle est réalisée, le coût de ces différentes études et nous faisons cette remarque dans les différentes instances où nous siégeons les uns et les autres.

Monsieur l'Adjoint TISSOT, en ce qui concerne ces POPS, les études sont-elles nécessaires et lesdits bureaux d'études obligatoires ?

M. TISSOT : Nous avons déjà eu un échange sur ce point lors de la réunion de commission. Il est vrai que je n'ai pas été insensible aux remarques faites par notre collègue et je lui ai bien garanti que nous serions vigilants. Je crois qu'elle a peut-être tort d'avoir autant peur que nous ne maîtrisons pas le travail d'accompagnement qui se fera ensuite dans le cadre de l'action d'animation. Mme FOSLCHWEILLER craint que le bureau d'études prenne complètement le dessus, la maîtrise de tout le déroulement des

opérations. Mais je crois que nous avons quand même les moyens de maîtriser cela car s'il est vrai qu'il est précisé qu'ils doivent intervenir dans l'animation, ce ne sont pas eux qui président les groupes de travail.

Ceci dit, quant à la justification de l'étude, moi j'en suis absolument persuadé et je ne crois pas que nous, élus, même avec l'assistance des services municipaux, nous ayons les moyens de faire une étude aussi fine et pertinente que ce bureau.

Depuis que j'ai la charge du logement, j'ai entendu dire souvent n'importe quoi sur ce que peut être une politique de logement. Cela semble très facile à ceux qui l'aborde comme cela sans l'avoir approfondie, mais il faut une étude très très fine et très pertinente ; l'ACEIF a été choisie précisément parce qu'elle a les moyens de réaliser une telle étude que nous ne sommes pas en mesure de conduire nous, pas plus les élus que les services.

Quant à la deuxième partie, je serai vigilant afin qu'il n'y ait pas d'envahissement de la part de ce bureau et d'autres études qui entraîneraient un coût supplémentaire. Nous savons que les budgets sont votés en cours d'année et qu'on n'aura pas les moyens de rajouter des dépenses supplémentaires ; on connaît nos limites. Moi je sais parfaitement que je ne pourrai pas m'engager l'année prochaine sur des études supplémentaires, donc je promets d'être vigilant là-dessus comme je l'ai déjà dit en commission.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'autre part, la Ville n'est pas la seule puisqu'il y a d'autres collectivités qui sont d'accord sur le processus à utiliser.

M. TISSOT : Exactement, nous ne sommes pas seuls, mais il faut reconnaître malgré tout que la somme au total est assez considérable et qu'il n'est pas utile d'y rajouter d'autres sommes parce que même si c'est dispersé entre divers responsables, ce sont quand même des deniers publics dont nous sommes responsables.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Madame FOLSCHWEILLER, vous aviez donc proposé un amendement.

Mme FOLSCHWEILLER : Oui, je souhaite qu'on vote la première partie car je crois qu'il est nécessaire d'avoir un bureau d'études pour faire une étude fine sur la demande et l'offre, là-dessus aucune ambiguïté, mais c'est sur la deuxième partie qui est l'animation de groupes de travail, donc la mise en œuvre de la suite...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous savez, les élus, on a déjà du mal à vous avoir dans les commissions municipales habituelles, si on vous met encore sur l'animation... je veux bien, mais on aura du mal ! Je préfère avoir un bureau d'études qui anime également après, car on sera sûr que cela le sera. Je mets aux voix l'amendement de Mme FOLSCHWEILLER qui consisterait donc à supprimer la deuxième partie visant à confier l'animation, le suivi aux deux bureaux concernés.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voulais savoir s'il était prévu dans cette étude qu'on aille vers une amélioration de la coordination entre les différents logeurs sociaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sûr !

M. JACQUEMIN : C'est un problème qui n'apparaît pas clairement dans le rapport. On sent que c'est l'esprit de l'étude, mais on ne sent pas derrière l'engagement des partenaires du logement social, de mettre en œuvre, en application, les recommandations de l'étude. C'est un vieux problème qui n'a jamais été maîtrisé. Est-ce que vraiment cette étude va pouvoir permettre de le faire et est-ce que les différentes sociétés d'HLM sont prêtes à jouer le jeu ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : M. le Président de l'Office Municipal d'HLM et Adjoint va vous répondre.

M. TISSOT : Cela en fait déjà un de sûr ! Il est vrai que cela n'est pas dit dans le rapport mais les organismes logeurs ont été associés à la préparation de ce POPS et ils joueront le jeu. Mais c'est vrai

qu'un des points essentiels est d'aboutir déjà à une coordination de toutes les actions. Les différents responsables se sont montrés d'accord pour avoir une concertation pour la gestion justement commune de la demande, mettre sur pied un fichier commun de toutes les demandes.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est intéressant, oui.

M. JACQUEMIN : C'est une étude qui coûte 343 000 F. Aussi ne peut-on pas y inclure une proposition concrète de la part du bureau d'études qui aboutirait à une véritable convention cosignée par tous les partenaires sur cet objectif précis ? On aurait au moins une finalisation efficace de l'étude.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On prend note de cette proposition et on l'adopte tout à fait.

M. NACHIN : Est-ce qu'il ne serait pas possible Monsieur le Député-Maire, que nous sachions combien, depuis le début de notre mandat, d'études ont été commandées, première question. Deuxième question : quels ont été les bureaux choisis ? Et troisième question : quel est le coût global de chacune de ces études et leur coût pour la Ville de Besançon ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On prend note de ces questions ; je pense que c'est pour compléter le prochain formulaire des Verts ; ça donnera matière à publication.

M. NACHIN : Je n'ai pas terminé ; je voudrais ajouter que j'ai entendu tout à l'heure avec satisfaction et un peu d'inquiétude, le vibrant plaidoyer de notre collègue TISSOT concernant l'utilité des études. Je m'inquiète un petit peu car lorsque nous avons souhaité voir la réalisation d'un réseau continu de pistes cyclables, vous avez dit qu'on mettrait cela à l'étude mais il n'y a absolument aucun moyen financier engagé pour cela.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'y a pas besoin de cabinet d'études pour faire cela et nous continuons d'étudier...

M. NACHIN : Surtout si on ne veut pas le faire !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...et nous vous ferons prochainement des propositions à ce sujet. Les études sont en cours et au point de réussir dans des projets que nous vous soumettrons prochainement.

Mme FOLSCHWEILLER : Je suis désolée, Monsieur le Maire, mais il n'y a pas eu de vote sur l'étude.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ah pardon, excusez-moi c'est vrai que je vais un peu vite. Quels sont ceux qui sont favorables au rapport n° 7 concernant le POPS ?

M. JACQUEMIN : Est-ce que ma proposition est retenue ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui bien sûr, on en a pris acte et on l'a ajouté donc vous pouvez voter pour !

M. NACHIN : La proposition de Mme FOLSCHWEILLER n'a pas été retenue ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Elle a été repoussée tout à l'heure.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a, en premier lieu, adopté la proposition de M. le Député JACQUEMIN tendant à inclure dans l'étude l'amélioration de la coordination entre tous les organismes logeurs, ensuite repoussé, à la majorité, 3 Conseillers seulement ayant voté pour et un s'étant abstenu, l'amendement présenté par Mme FOLSCHWEILLER tendant à supprimer de l'étude envisagée la partie animation, et finalement adopté, à la majorité, trois Conseillers ayant voté contre et un s'étant abstenu, les propositions du Rapporteur.